

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

19 mars 2025

Date d'Affichage

8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline
VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté: M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à
M. Stéphane LECHANOINE

Madame Laëtitia DUBOSCQ remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°04/03 : TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

Le Conseil Municipal décide de maintenir à l'unanimité les taux d'imposition
communaux comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties	37.79 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	36.36 %
- Taxe d'habitation	9.70 %

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Laëtitia DUBOSCQ	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 